

Professionnels de santé



Créée en septembre dernier par l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) infirmiers, médecins libéraux et pharmaciens d'Île-de-France, la carte de coordination de soins devrait améliorer le parcours de soins des patients atteints d'une ou de plusieurs pathologies chroniques. Elle vise à faciliter la communication entre les professionnels de santé, notamment ville/hôpital, et le retour au domicile après une hospitalisation. Chaque patient doit faire remplir sa carte lors des consultations. Les premières cartes ont été délivrées fin septembre aux infirmiers, aux médecins libéraux et aux pharmaciens de la région afin de les remettre à leurs patients. Elles le seront ensuite à l'ensemble des professionnels de santé concernés.

© 2013 Les Echos Publishing